

Règlement de la 23ème Ronde du fort de l'Heurt

Article 1	Organisation : La ronde du fort de l'Heurt est organisée par la municipalité du Portel. Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés. Les participants courent sous leur propre responsabilité et l'organisation se dégage de tout vol.
Article 2	Certificat médical obligatoire ou licence sportive athlétisme conditions strictes pour avoir un dossard : Selon la nouvelle réglementation relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, chaque participant non licencié devra présenter lors de l'inscription son PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois . Les licenciés fourniront la photocopie de leur sportive 2024/2025. Attestation de Santé pour Mineurs ou un certificat médical de -6 mois de non contre-indication à la course à pied en compétition. Et, dans tous les cas, pour TOUS les mineurs, une Autorisation Parentale .
Article 3	Sécurité et Assistance Médicale : L'organisation est garanti en responsabilité civil par la SMACL . La sécurité sur le parcours sera assurée par OPALE SECOURISME et une équipe de Signaleurs bénévoles ainsi que des agents territoriaux. Individuelle accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Les non licenciés devront s'assurer personnellement.
Article 4	Dossards : Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 10h à la salle Georges Carpentier. Clôture des inscriptions 20 minutes avant le départ de la course. Rappel : Aucun dossard ne sera délivré sans PPS ou photocopie de licence, ou pour les mineurs les documents nommés ci-dessus (article 2)
Article 5	Droit d'inscription : A partir de cadet : 7€ pour le 5km, 6€ pour les clubs du challenge du Boulonnais. 10€ pour le 11 km ,8€ pour les clubs du challenge du Boulonnais. Duo mixte 14€, 12€ pour les clubs du challenge du Boulonnais. Marche 4€, 3€ pour les clubs du challenge du Boulonnais. Majoration de 2€ pour une inscription le jour même.
Article 6	Horaires et Distances : 14h30 : Baby athlé 2019 et après > distance : 300 Mètres 14h45 : Ecole d'Athlétisme : 2016-2018 > distance : 400 Mètres 15h00 : Poussins, Poussines : 2014-2015 > distance : ~ 1 Km 760 15h15 : Benjamins G et F et Minimes G et F 2010-2013 > distance : ~ 3 Km 520 16h30 : Course ~ 5 Km (1 tour) et ~ 11 Km (2 tours) et Duos Mixtes : Cadets, Juniors, Séniors, Masters 0 à Masters 10 H et F. 16h35 : Marche Nordique H et F
Article 7	Récompense : Cadeau de bienvenue aux 300 premiers inscrits, Grande tombola avec de nombreux lots après la remise des récompenses (présence obligatoire)
Article 8	Résultats et Classement : A 18h30 Salle Georges Carpentier. Les résultats et classements seront affichés dans la salle et paraîtront sur le site CHRONOPALE : https://www.chronopale.fr
Article 9	Cette course est inscrite au Challenge du Pays Boulonnais

